
Avis du COSL sur le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat ayant trait au Ministère des sports pour l'année 2018

Préambule :

Les priorités énoncées par le COSL dans le « concept intégré pour le sport au Luxembourg » (ci-après : le concept intégré) que sont :

- le financement accru du sport national,
- la réalisation d'un Institut National Scientifique des Sports Pluridisciplinaire,
- le renforcement rigoureux des structures fédérales,
- la réglementation, reconnaissance et valorisation des métiers du sport.

sont mieux rencontrées dans le projet de budget pour l'année 2018 que dans le budget voté pour l'année 2017.

A ce titre, le projet de budget pour l'année à venir constitue certainement une amélioration, mais il reste néanmoins en-deçà des ambitions affichées par le concept intégré. Or, pour remplir les ambitions du concept intégré, il convient d'intensifier et d'accélérer les efforts entamés au niveau du projet de budget 2018 lors des années à venir.

Introduction :

L'année 2018 connaîtra deux points forts, à savoir :

- les Jeux Olympiques d'Hiver à PyeongChang (République de Corée) où le COSL prévoit une délégation de cinq personnes et
- les Jeux Olympiques de la Jeunesse Été à Buenos Aires (Argentine) auxquels une délégation de dix personnes doit participer.

Les priorités budgétaires formulées ces dernières années par le COSL restent toujours d'actualité :

- nécessité des appuis financiers revenant directement aux fédérations dans les domaines administratif et sportif,
- mise à disposition des budgets nécessaires pour garantir la représentation du sport luxembourgeois au haut niveau international et pour lancer une préparation optimale notamment pour les événements majeurs qui s'annoncent (Jeux des Petits Etats d'Europe au Monténégro en 2019, Jeux Européens à Minsk (Belarus) en 2019 et Jeux Olympiques de Tokyo en 2020),

- mise à disposition des crédits nécessaires pour la médecine sportive tellement importante notamment pour le sport de haut niveau,
- déblocage de fonds adéquats au niveau des différents ministères impliqués en vue de mener à bien le plan d'action interministériel « Gesond iessen-méi bewegen »,
- maintien des moyens financiers nécessaires au Sportlycée,
- concrétisation du « Luxembourg Institute for High Performance in Sports » (LIHPS) (« Olympiastützpunkt »).

Sur base de ces considérations le COSL émet l'avis suivant quant au projet de budget du Ministère des sports pour l'exercice 2018.

Considérations générales :

Les crédits alloués aux dépenses courantes connaissent certes une progression notable de plus de 7 % qui est cependant contrebalancée par une stagnation des dépenses courantes en relation avec l'Institut National des Sports et le Centre National Sportif et Culturel.

Les dépenses en capital connaissent un accroissement substantiel avec près de 43 % de progression au niveau des dépenses générales. Ceci s'explique par une progression de plus de 10.000.000,00.- d'euros au niveau de l'alimentation du fonds d'équipement sportif national sachant cependant que cet article budgétaire avait connu des diminutions conséquentes au cours des exercices 2016 et 2017.

Le projet de budget, hors dépenses générales en capital, connaît une progression légèrement supérieure à la progression générale des dépenses du projet de budget 2018 présenté par le gouvernement.

Considérations particulières :

C'est avec satisfaction que l'organe faitier du sport prend acte de la création de l'article budgétaire 33.001 alimenté par 394.500.- euros, ce qui constitue la première contribution au « Luxembourg Institute for High Performance in Sports » (anciennement « Olympiastützpunkt ») qui est en train de voir le jour. Une revendication de longue date du COSL prend certes ainsi enfin forme, mais le COSL regrette, voire déplore que l'article budgétaire tel que doté dans le projet de budget ne tient ni compte du modèle de structure élaboré par le COSL, ni du projet de budget pluriannuel soumis par ce dernier au Ministère des sports en juillet 2017. Sauf à supposer une simple erreur matérielle dans l'établissement du projet de budget pluriannuel dans les postes 33.001 (avec une quasi-stagnation pour les années 2018-2021) et 41.013 (avec un fort accroissement passant pour 2018 d'un montant de 200.000 à un montant de 473.000 pour l'exercice 2021, alors que cette évolution correspondrait plus ou moins au chiffre près au projet de budget du COSL soumis le 3 juillet 2017 pour la dotation du LIHPS sur un axe pluriannuel). La satisfaction doit ainsi à la lecture du projet de budget être fortement nuancée, tout en espérant que sur un axe pluriannuel, le LIHPS sera continuellement doté des moyens financiers lui permettant d'augmenter rapidement en puissance en vue des Jeux Olympiques de Tokyo 2020, afin d'encadrer sur tous les plans les meilleurs athlètes du Luxembourg en route vers un podium, voire une victoire olympique.

Le COSL est d'avis qu'il convient de suivre de très près le financement du LIHPS, ceci d'autant plus que

- le budget alloué pour le LIHPS est réparti sur deux postes budgétaires différents,
- le budget global reste bien en deçà du budget pluriannuel établi par le COSL pour le démarrage du LIHPS en 2018,
- le budget pluriannuel 2018-2021 montre par ailleurs une faible progression pour le LIHPS, alors que poste budgétaire alloué au "Sports, Spa and Health Club" de la Coque dépasse celui du LIHPS en 2021, ce qui est totalement inacceptable pour le COSL.

Ces constats risquent de compromettre sérieusement le départ et les évolutions constantes par la suite du LIHPS dans l'intérêt du sport d'élite.

Le COSL note avec satisfaction le succès engendré par le régime de la nouvelle aide du subside « Qualité + », dont le poste budgétaire est reconduit sous forme de crédit non limitatif, tout en augmentant, bien que seulement légèrement. Le COSL donne cependant à considérer, au vu de l'évaluation de la situation des appuis accordés depuis l'entrée en vigueur du subside « Qualité + », que le poste budgétaire 33.028 y afférent devra substantiellement être revu à la hausse pour 2018 et les années à venir.

Le COSL se réjouit tout autant de l'enveloppe allouée au niveau de l'article budgétaire 33.000 qui lui permettra d'étoffer son équipe administrative et technique actuellement en sous effectifs et de mettre en vigueur plusieurs projets actuellement poursuivis avec grande priorité.

Les soutiens au plan d'action national « Gesond Iessen, méi bewegen » restent malheureusement toujours aussi insuffisants au regard de l'obésité croissante au sein de la jeunesse luxembourgeoise et des frais de santé énormes que ce phénomène risque d'engendrer dans le futur.

Le COSL se félicite par contre de l'augmentation de plus de 20% des subsides alloués au Comité Olympique et aux fédérations sportives (article 33.010).

L'accroissement de la participation aux frais d'indemnisation des cadres administratifs et entraîneurs article (33.013), ainsi que des frais de fonctionnement des fédérations est certes intéressant, mais reste bien en-deçà des revendications formulées par l'organe faîtiériste du mouvement sportif. Le COSL souscrit sans équivoque aux commentaires exposés dans le projet de budget soulignant de manière très claire que les efforts nécessaires pour cette augmentation indispensable pour le renforcement des structures fédérales ne sont qu'à leurs débuts et doivent être intensifiés de manière continue, afin de mettre les fédérations dans des conditions de fonctionnement optimisées tout en créant les bases plus solides pour leur professionnalisation.

Le COSL déplore par contre la régression au niveau des crédits alloués au bénévolat et au sport-loisir. Il s'agit là d'un bien mauvais signal adressé aux dirigeants bénévoles et sportifs qui ne visent pas le haut niveau.

Conclusion :

Les crédits alloués au Ministère des sports dans le cadre du projet de budget 2018 connaissent certes une louable augmentation, mais restent néanmoins encore en deçà de ce qui serait nécessaire pour garantir une réalisation rapide des objectifs poursuivis par le concept intégré.

Pour permettre au Luxembourg de devenir plus performant en termes de sport et pour qu'il puisse viser dans un futur proche à faire partie du nombre croissant des pays capables de décrocher une médaille olympique, nos gouvernants ne pourront faire l'impasse sur une augmentation conséquente des crédits alloués au sport.

Le bénévolat, le mécénat et le sponsoring du secteur privé étant en diminution constante, le soutien de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte étant en stagnation depuis de nombreuses années, il devient plus que jamais vital d'augmenter fortement les crédits étatiques au profit du mouvement du sport au cours des prochaines années pour concrétiser également l'ambition affichée par la loi du 3 août 2005 concernant le sport.

Strassen, le 20 novembre 2017